

# Problématique de la protection des enfants et des adolescents dans un contexte de crise sécuritaire et humanitaire à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso

---

SAWADOGO Honorine Pegdwendé<sup>1</sup>

## Résumé :

Dans les villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso, plusieurs catégories d'enfants et d'adolescents sont en situation de vulnérabilité. L'on y trouve les orphelins, les enfants vivant dans la rue, les enfants travailleurs. En plus de ces enfants déjà cités, il y a ceux victimes de maladies chroniques, ceux qui sont en conflit avec la loi, les enfants victimes de trafic, de pratiques traditionnelles néfastes et ceux qui connaissent toutes sortes d'exploitation (pires formes de travail, maltraitance, violences sexuelles...). Depuis 2016, d'autres catégories d'enfants et adolescents, notamment ceux déplacés internes se sont ajoutées aux catégories déjà existantes du fait de la crise sécuritaire, posant actuellement un défi en termes de protection. Cet article vise à mettre en exergue les effets de la situation sécuritaire et humanitaire sur les enfants et adolescents, sur la disponibilité des cadres et services de protection des enfants et adolescents, et sur l'accessibilité de ces derniers à ces cadres. La démarche méthodologique a consisté en une revue documentaire et une collecte de données à travers des entrevues semi-dirigées auprès des enfants, des familles de PDI et des communautés hôtes, des responsables de structures de promotion et protection de l'enfant et une observation des infrastructures. L'étude a ainsi permis de constater les conséquences négatives de la crise sécuritaire sur la protection des enfants, en mettant en exergue les effets de cette crise sur la disponibilité et l'accessibilité aux cadres et services de protection au triple niveau communautaire, familial et institutionnel.

**Mots clés :** crise sécuritaire, ville, protection de l'enfant

## Issues surrounding the protection of children and adolescents in the context of the security and humanitarian crisis in Ouagadougou and Bobo-Dioulasso

## Abstract

---

<sup>1</sup> Institut des Sciences des Sociétés du Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (INSS/CNRST) ; 03 BP 7047 Ouagadougou 03 ; Burkina Faso

\***Auteur correspondant :** SAWADOGO Honorine Pegdwendé,  
[huedraogosaw@gmail.com](mailto:huedraogosaw@gmail.com)

DOI : <https://doi.org/10.64707/revstlsh.v4i1.1864>

In the cities of Ouagadougou and Bobo-Dioulasso, several categories of children and adolescents are in vulnerable situations. These include orphans, street children, and child laborers. In addition to these children, there are those suffering from chronic illnesses, those in conflict with the law, children who are victims of trafficking, harmful traditional practices, and those who experience all kinds of exploitation (worst forms of labor, abuse, sexual violence, etc.). Since 2016, other categories of children and adolescents, particularly internally displaced children, have been added to the existing categories as a result of the security crisis, currently posing a challenge in terms of protection. This article aims to highlight the effects of the security and humanitarian situation on children and adolescents, on the availability of frameworks and services for the protection of children and adolescents, and on their access to these frameworks. The methodological approach consisted of a literature review and data collection through semi-structured interviews with children, IDP families and host communities, officials from child promotion and protection structures, and observation of infrastructure. The study thus revealed the negative consequences of the security crisis on child protection, highlighting the effects of this crisis on the availability and accessibility of protection frameworks and services at the community, family, and institutional levels.

**Key words:** security crisis, city, child protection

## Introduction

L'enfant a une place centrale dans la famille africaine. C'est ce qui fait dire à Tunde Ipaye, (1982) que la famille africaine est une entité orientée prioritairement vers l'enfant. Selon lui, si l'on enlève l'enfant, il n'y aura probablement plus de famille au sujet de laquelle on pourrait parler. Cela se traduit dans le processus de socialisation de l'enfant en Afrique. En effet, dans la perception africaine de l'éducation, la prise en charge de l'enfant est communautaire : l'enfant d'autrui est l'enfant de toute la communauté (D. Bonnet et C. E de Suremain, 2008; F. Ezembé, 2009). La mère biologique de l'enfant n'est pas l'unique responsable de son développement. Toute la parenté est mobilisée autour de la protection et de l'éducation de l'enfant : les tantes, les oncles, les frères, les sœurs, les grands-parents, etc. (S. Gnessi, 2017). Cette organisation de la famille élargie mise au service de l'enfant s'observe dans la société traditionnelle où, la veuve et l'orphelin demeuraient soit dans le lignage du défunt mari, soit dans le lignage de son père ou de sa mère, selon les groupes socioculturels. Durant son processus de socialisation, l'enfant pouvait trouver une aide et un réconfort auprès de toute la parenté à laquelle il appartenait. M. O. A. Durojaiye (1979) écrivait à ce propos que le système traditionnel crée de forts liens de fidélité entre les membres de la famille, et l'enfant grandit progressivement avec un fort sentiment de sécurité. L'entraide

et la solidarité sont inculquées depuis l'enfance. L'enfant développe ainsi une personnalité sereine et protégée contre le désagrément du manque et du besoin. Ce qui fait qu'il est en harmonie avec son environnement et avec lui-même.

Le préambule de la Charte Africaine des droits de l'enfant reconnaît de ce fait l'importance de l'environnement familial pour le développement complet et harmonieux de la personnalité de l'enfant (CAEDBE, 2017). Il en va de même pour les enfants confiés qui bénéficient d'une protection de remplacement, que ce soit sous forme de placement en famille d'accueil, de prise en charge par la famille proche ou d'autres formes d'arrangement institutionnel (D. Jonckers, 1997). C'est dans cette logique que chaque membre de la communauté a le droit et le devoir de protection, de surveillance, de contrôle et de correction sur l'enfant. L'enfant était ainsi rattaché à une valeur fondamentale et non à un objet de consommation ou à une valeur marchande et échangeable. C'est d'ailleurs ce que constate C. Kuyu Mwiswa lorsqu'il souligne que :

La place de l'enfant, dans les sociétés africaines traditionnelles, varie d'une société à l'autre. Mais, au-delà de cette diversité, il y a une part d'uniformité qui permet de dégager une représentation africaine de l'enfant. Celui-ci est à la fois don de Dieu, réincarnation des défunts, lien entre l'invisible et le visible, sécurité sociale des parents, valeur du couple, etc. (C. Kuyu Mwiswa, 2005, p.34).

Dans le processus de socialisation, l'enfant se familiarise avec les images de son groupe socioculturel et exerce sa faculté d'intuition pour découvrir toujours de nouvelles liaisons et pour faire de cette forme de pensée sa logique habituelle. Ce qui laisse apparaître une certaine :

impression de sécurité, de stabilité, de calme certitude que donne souvent l'enfant élevé en milieu traditionnel : son univers est stable, ferme, tout y a une signification et une raison d'être, tout y est à sa place et agit selon sa nature ; le hasard dirait-on, n'existe pas, ni l'inconnu, et l'aventure humaine suit des chemins bien jalonnés (P. Erny, 2020, p.146).

Cependant, l'urbanisation a entraîné l'éclatement des cadres traditionnels, modifiant le contexte matériel dans lequel vivait l'homme africain. L'univers de significations et de symboles où il vivait s'est progressivement transformé. Cette mutation a une incidence sur la mentalité des parents, leurs méthodes éducatives et la psychologie de l'enfant africain. C'est ce qui fait dire à F. Kinda (1995) qu'une « forte

désintégration de la famille » dans le contexte burkinabè, marquée par la dislocation de la cellule de base et la multiplication des tensions et conflits conjugaux poussent les enfants dans la rue, ouvrant ainsi la voie à des conditions de vie difficiles. Avec ces transformations et surtout la dislocation des familles actuelles, le mécanisme communautaire de protection de l'enfant est de plus en plus remis en cause. Ce qui pourrait expliquer le fait que de nombreux enfants sont en situation de placement dans des centres de réinsertion, ou dans des prisons (M. Foucault, 1975), ou dans la rue (H.P. Sawadogo, 2007, 2011).

En outre, il faut souligner que le Burkina Faso traverse une double crise sécuritaire et humanitaire depuis 2015 .dont les manifestations les plus visibles sont les pertes en vies humaines, la destruction de biens et services, les déplacements massifs et forcés des populations. Le Secrétariat Permanent du Conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation (SP/CONASUR, 2022) indiquait en 2022 que le nombre de Personnes Déplacées Internes (PDI) est passé de 1 740 000 à 1 810 000 entre le 31 janvier 2022 et le 28 février 2022. À la date du 31 mars 2023, le SP/CONASUR a dénombré 2 062 534 Personnes déplacées internes de 297 301 ménages accueillies dans 303 communes des 13 régions administratives (SP/CONASUR, 2023). Ce déplacement massif des populations composées pour la plupart d'agriculteurs et d'éleveurs a entraîné la diminution drastique de la production agricole et animale ainsi que la perte et le bradage d'actifs économiques dans les zones affectées. Toute chose qui a réduit les ressources alimentaires et le pouvoir d'achat des familles déplacées internes qui peinent actuellement à assurer l'alimentation adéquate de leurs enfants. Cette crise a également réduit l'accès déjà limité aux services sociaux de base : établissements scolaires, centres de santé, services de l'action sociale (S. Sankara et *al.*, 2023). Sur les 2 062 534 de personnes déplacées internes identifiés, 58,50% d'enfants sont dénombrés dont 85,28% (1 029 014) âgés de 0-14 ans (SP/CONASUR, 2023). Selon S. Gnessi (2024, p.103), «cette frange de la population se trouve confrontées aux problèmes d'abandon scolaire, de privation de famille, de traite d'enfants, de mendicité, de consommation de stupéfiants et d'absence de perspectives sociales et économiques». Cette situation affecte ainsi négativement les conditions de vie des familles, et entrave les actions de protection des couches sociales vulnérables, dont les enfants.

En somme, nous assistons à une fragilisation des mécanismes de protection des enfants marquée entre autres par l'aggravation / apparition de nouvelles problématiques sociales et des violences faites

aux enfants : enfants retrouvés sur les opérations de sécurisation du territoire (EROST), qui viennent s'ajouter aux problématiques déjà existantes telles que les orphelins et enfants vulnérables, les enfants en situation de rue, le mariage d'enfants, les mutilations génitales féminines, les enfants privés de familles, l'exploitation sexuelle / par le travail, (cas des grossesses dans les localités d'organisation des convois humanitaires) enrôlements forcés par les terroristes, décrochage scolaire, etc.. Ce qui impose de grands défis aux parents, familles, communautés et acteurs de protection de l'enfant.

L'enfant étant l'élément le plus fragile dans la cellule familiale, il est important de lui accorder plus d'attention, de lui offrir le meilleur cadre de protection (A. Bandiarea, 1977 ; A. Balla Kalto, 2006). Qu'elle soit familiale, extra-familiale ou institutionnelle, ce sont en effet les ruptures de cette prise en charge, partielles ou totales, qui conduisent l'enfant à des situations d'exploitation, de maltraitance, de négligence ou d'abandon. Les problèmes rencontrés par les enfants à travers le monde, qu'il s'agisse de la pauvreté, la guerre, la dislocation familiale (suite au décès d'un parent, à un divorce), la violence familiale, l'abandon, le VIH/sida se cristallise autour de leur prise en charge. Dans un tel environnement de crise sécuritaire complexe, la protection et la promotion des droits de l'enfant devient un véritable défi. La question principale est la suivante : quels sont les effets de la crise sécuritaire et humanitaire sur la protection des enfants et adolescents à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso ? Cet article vise donc à mettre en exergue les effets de la crise sécuritaire et humanitaire sur la promotion et la protection des droits des enfants et adolescents à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso.

Pour ce faire, l'article est organisé en cinq (05) parties à savoir l'introduction, la méthode d'approche, les résultats, la discussion et la conclusion.

## **I. Méthodologie de recherche**

Ce travail portant sur la problématique de la protection de l'enfant en contexte de crise sécuritaire et humanitaire trouve son ancrage théorique dans l'Interactionnisme symbolique de H. Blummer (1969) qui renvoie à la formation du lien social pour l'enfant à l'intérieur d'un système de sens et de valeurs symbolique. Si la protection de l'enfance s'entend comme un dispositif de politique publique qui s'impose aux acteurs, l'on ne peut pas nier la part d'autonomie des acteurs sociaux que sont les enfants, les parents, les acteurs de la protection, etc., dans

l'appropriation et la production de mécanismes normatifs propres au groupe. Dans un contexte sécuritaire, l'accès aux droits et dispositifs communs pour les enfants est quasi systématiquement soumis à des mécanismes coercitifs implicites ou explicites à vocation normative portés par les institutions et les pouvoirs publics. Ils imposent alors des modes d'être qui, loin de rester figés, évoluent au gré des interactions interindividuelles et de celles entre individus et systèmes (législatif, institutionnel, associatif).

En cohérence avec l'approche théorique et au regard des objectifs de l'étude, l'entretien qualitatif a été privilégié car il est l'un des modes de collecte de données qui permet de mieux connaître le regard que portent les acteurs sur leurs pratiques et leur vécu (H. Blummer, 1960; J. Morrisette, 2009). Cette méthode de collecte de données est privilégiée par les interactionnistes car, elle permet d'avoir accès au vécu des enfants, des parents, des intervenants, à leurs expériences, aux sens qu'ils donnent aux situations, à leurs savoirs, à leurs processus réflexifs, aux facteurs qui influencent ceux-ci ainsi qu'aux logiques qui guident les actions qu'ils entreprennent. Poupart (1997) et Demazière (2008) sont d'avis que ce type de cueillette de données permet de coconstruire le sens que les acteurs eux-mêmes donnent à leurs actions, de même que de comprendre la façon dont ils perçoivent le monde.

La collecte de données qualitatives s'est déroulée de mai à juin 2024 dans la ville de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso. Cette collecte s'est faite à travers des entretiens semi-dirigés auprès des enfants, de familles de PDI et des communautés hôtes, de responsables de structures de promotion et protection de l'enfant et une observation des infrastructures. Au total, ce sont 48 entretiens individuels qui ont été réalisés et répartis comme suit : à Ouagadougou, les entretiens ont concerné 4 enfants en situation de vulnérabilité, 3 responsables administratifs de l'action sociale ; 4 travailleurs sociaux ; 4 responsables d'association et d'ONG chargés de la protection ; 2 agents de police et 5 parents PDI et 2 parents de la communauté hôte. À Bobo-Dioulasso, les enquêtes ont concerné 3 enfants en situation de vulnérabilité, 4 responsables administratifs de l'action sociale ; 5 travailleurs sociaux ; 3 responsables d'association et d'ONG chargés de la protection ; 3 agents de police et 4 parents PDI et 2 parents de la communauté hôte.

Aucun échantillon n'a été envisagé au départ, conformément à notre mode de recherche. Une certaine saturation théorique (A. Pires, 1997;

H.P. Sawadogo, 2021) fut atteinte après 48 entrevues. Par conséquent, nous nous sommes arrêtées là. De plus, la collecte de données a été réalisée de pair avec les analyses. Les guides d'entretien individuels ont évolué au fil du temps, dans le sens où certains thèmes ont été revus selon ce qui a émergé des analyses réalisées au fur et à mesure de l'avancement de la collecte. De nouvelles thématiques ont été prises en compte afin de pousser au maximum la connaissance du phénomène à l'étude. Les entrevues ont été réalisées sur une base volontaire, menées dans un lieu calme et portant à la confiance. Les intervenants interrogés ont eux-mêmes choisi le lieu où se sont déroulées les entrevues et ont été remerciés pour leur participation. Les entretiens ont été enregistrés avec l'accord des participant·e·s, ensuite transcrits intégralement et analysés. Au regard du caractère essentiellement qualitatif des informations collectées, la technique de traitement privilégiée est l'analyse de contenu, une technique qui « offre la possibilité de traiter de manière méthodique des informations et des témoignages qui présentent un certain degré de profondeur et de complexité » (R. Quivy et L.V. Campenhoudt, 1995, p.230). Aussi, l'analyse thématique du discours a consisté à repérer dans les entretiens transcrits l'ensemble des passages qui sont significatifs, puis à identifier, organiser et classer les thèmes qui émergent, dans la mesure où « la vigilance épistémologique s'impose entre l'opinion commune et le discours scientifique » (P. Bourdieu et *al.*, 1983, p.27). L'analyse des données a ainsi consisté en une lecture systématique et répétée des entretiens transcrits pour dégager les thèmes centraux et récurrents regroupés selon les unités sémantiques, toute chose qui a permis de dégager un plan définitif d'analyse dont les principaux axes sont déclinés dans les résultats de la recherche.

## **II. Résultats**

L'analyse des données a permis de dégager trois thématiques majeures. La première thématique porte sur les effets de la situation sécuritaire et humanitaire sur les enfants et adolescents, la deuxième est relative aux effets de la crise sur la disponibilité des cadres et services de protection des enfants et adolescents, et la troisième fait état des effets de la crise sur l'accessibilité des cadres et services de protection des enfants et adolescents.

## II.1. Effets de la crise sécuritaire et humanitaire sur les enfants et les adolescents

Le contexte sécuritaire et humanitaire au Burkina Faso présente des risques pour les enfants et les adolescents. Comme dans la plupart des conflits, les enfants et les adolescents subissent les conséquences de la crise sécuritaire avec des séquelles physiques et émotionnelles, y compris celles causées par les déplacements forcés. Selon les données récoltées et analysées dans le cadre de cette étude, la double crise sécuritaire et humanitaire a exposé les enfants et les adolescents à des risques multiples sur le plan physique et psychosocial, notamment par les violences, les déplacements forcés, et les conséquences privatives en matière d'accès à l'eau potable et autres services sociaux de base, volant leur enfance à de nombreux enfants et adolescents au Burkina Faso.

Un enfant relate la situation vécue

Nous avons quitté le village à la hâte. Je suis l'aîné et j'ai 2 frères et 3 sœurs. Vu que somme nombreux, ma mère est partie avec les jeunes frères et sœurs et m'a confié à un conducteur de minicar qui dessert habituellement la localité. Quand je suis arrivé à Ouagadougou, le conducteur m'a amené dans une maison où il y a de nombreux enfants qui travaillent. Notre travail consiste à trier les ordures. Il m'a dit que dès que ma mère arrivera à Ouagadougou, il me fera signe et j'irai la rejoindre. Comme il ne me donnait plus de nouvelle concernant ma famille, j'ai recherché ma mère moi-même en vain et finalement, un jour ma mère est venue à notre lieu de travail et je pensais pouvoir partir avec elle. Mais elle m'a dit de rester car, elle est seule avec les enfants et que c'est très difficile actuellement sans revenus. Quant à notre père, je ne l'ai plus revu depuis notre arrivée à Ouagadougou en 2021 [XV, enfant déplacé interne, OUA<sup>2</sup>, mai 2024].

Un acteur de la protection souligne.

La crise sécuritaire a une incidence négative sur les enfants, en particulier les enfants des populations déplacées souvent les plus vulnérables. La violence et l'insécurité perturbent tous les

---

<sup>2</sup> Diminutif de Ouagadougou, pour faire la différence avec les personnes rencontrées dans la ville de Bobo-Dioulasso

aspects de la vie des enfants en exacerbant les vulnérabilités chroniques résultant du niveau élevé de malnutrition, du faible accès à l'éducation scolaire, à l'eau potable et aux installations sanitaires. Parmi les multiples formes que peuvent prendre les violations des droits de l'enfant en raison de l'insécurité persistante, on peut citer : le travail des enfants, une forte augmentation de la traite des enfants, du travail forcé, du mariage précoce, ainsi que du recrutement forcé par les groupes armés non-étatique [FD, travailleur social, OUA, mai 2024].

Une responsable d'ONG renchérit.

Nous ne devons pas oublier que les enfants sont souvent les plus vulnérables dans ces situations de crise. Outre le manque de nourriture, d'eau, de santé et d'abris, il existe un risque élevé de séparation familiale, d'exploitation, d'abus et de manque de possibilités d'éducation scolaire et tout cela constitue un traumatisme dont ils guériront difficilement. Après ils se retrouvent dans une ville comme Ouagadougou où ils sont obligés de travailler ou de mendier pour survivre avec tous les risques de violences. Si des structures de protection n'existaient pas, imaginez les situations difficiles auxquelles ces enfants devraient faire face pendant longtemps. Heureusement qu'il y a des structures qui prennent le relai et qui les accueillent, les écoutent et les accompagnent. L'UNICEF travaille dans ce sens en collaboration avec les services étatiques, comme l'action sociale, [HG, responsable de protection UNICEF, OUA, mai 2024]

J'ai 15 ans, et j'étais au collège. J'étais en classe de 5<sup>ème</sup>. Quand nous sommes arrivés à Bobo-Dioulasso, nous avons d'abord dormi à la gare deux nuits. Ensuite, les gens de la gare nous ont dit d'aller vers l'action sociale. Nous avons cherché les structures de l'action sociales. En attendant de trouver les structures, nous avons mendier pour nous nourrir. Je n'avais jamais mendié dans mon village avant ce jour. D'autres mendiants avec lesquels mes parents ont échangé nous ont permis de trouver une maison dans une zone non-lotie. J'ai abandonné l'école. Ce n'est plus une priorité. Actuellement, chacun se cherche : nos parents se débrouillent et nous les enfants également. Moi j'ai eu ce travail dans un magasin. Mon travail consiste à charger et à décharger des camions. Je dors au

magasin tout comme d'autres personnes qui travaillent ici. Je soutiens mes parents dans la prise en charge du loyer [XL, enfant déplacé interne, BOB<sup>3</sup>, juin 2024]

Un parent de la communauté à Ouagadougou déplore le fait que l'éducation scolaire soit relégué au second plan en raison de la précarité des parents déplacés internes.

Ma voisine est venue dans ce quartier depuis 2021. Elle m'a dit qu'elle vient du Centre-Nord. Je constate que ses deux enfants en âge d'aller à l'école sont à la maison. Je l'ai approché pour comprendre. Elle m'a dit que ses enfants étaient scolarisés dans sa localité d'origine mais qu'actuellement l'école n'est pas une priorité. Les enfants l'aident dans son petit commerce. Son objectif c'est de pouvoir avoir des revenus pour les nourrir et préparer son retour. Je me demande que deviendront ces enfants demain dans un monde où l'instruction est l'une des clef de succès [GY, parent communauté hôte, BOB, juin 2024].

La précarité des parents n'est pas le seul motif de la non scolarisation des enfants. Le traumatisme subi par les enfants est également un des motifs comme le relate cette mère.

Mes enfants sont traumatisés. Souvent ils refusent d'aller à l'école. Ils refusent de jouer avec les autres enfants du voisinage. Nous avons fait deux semaines avant que mon aîné qui a 9 ans accepte de sortir de la maison. Il préfère se cacher au fond de la maisonnette. Il a été très difficile de l'amener à s'alimenter. Ils ont finalement arrêté l'école l'année de notre arrivée. Nous sommes arrivés à Bobo-Dioulasso en 2022, mais c'est cette année que mes enfants ont repris le chemin de l'école [SC, Mère déplacée interne, BOB, juin 2024].

Il faut souligner le risque de détresse psychosociale et de détérioration de la santé mentale qui pèse sur les enfants en raison de la détérioration du contexte sécuritaire et des multiples déplacements qu'il induit. L'importance grandissante du phénomène des enfants abandonnés et des enfants en situation de mendicité, des cas d'enfants séparés ou enfants privés de famille est ressorti pendant les entretiens. En plus des

---

<sup>3</sup> Diminutif de Bobo-Dioulasso, pour faire la différence avec les personnes rencontrées dans la ville de Ouagadougou

conséquences directes sur les enfants et adolescents, la crise a également touché les cadres et services de protection des enfants.

## **II.2. Effets de la crise sur la disponibilité des cadres et services de protection des enfants et adolescents**

La disponibilité et l'accessibilité des cadres et services de protection sont primordiales dans la protection des enfants. La double crise sécuritaire et humanitaire a eu des répercussions sur le départ des agents de santé, la fermeture de nombreuses écoles. De même, le déplacement forcé des familles a entraîné des problèmes d'accès aux zones agricoles et aux zones pastorales, une baisse de revenus pour les ménages ainsi que des problèmes d'approvisionnement et d'accessibilité aux marchés. Cette situation a fragilisé les familles qui constituent pourtant, une des premières sécurités des enfants.

### **✓ Au niveau des familles et communautés**

Vu que la famille est le cadre adéquat pour la socialisation et l'épanouissement de l'enfant, une désorganisation ou dysfonctionnement de cette institution ou encore une quelconque incapacité de ses membres affecte directement l'enfant. Les données montrent que les circonstances de déplacements (stresse, traumatismes, perturbation) affectent les capacités des parents à assurer l'encadrement, la guidance, l'interaction efficace avec les enfants. Un enfant explique comment la crise a affecté ses relations avec ses propres parents.

Au village, on avait des espaces d'interactions avec les parents. Surtout le soir, ma mère est toujours là, même-si elle ne sait pas lire, elle surveille nos travaux et exercice de maison. Mon père rentre souvent tard, mais ma mère est toujours disponible pour nous. Elle nous confie souvent des tâches et quelques histoires sont racontées et c'était amusant. Ici à Ouagadougou, c'est à peine qu'on se voit. Depuis qu'on est arrivé, elle nous encourage à travailler. On ne parle plus d'école [ZC, enfant déplacé interne, 15 ans, OUA, mai 2024]

Selon ce parent, il est difficile pour une personne en situation de déplacement forcé de prendre en charge convenablement son enfant.

Je suis ici à Ouagadougou avec ma famille depuis 2021. J'ai à ma charge trois enfants de 15 ans. L'année de notre arrivée, les enfants n'ont pas pu aller à l'école. C'est en 2022 qu'ils ont été inscrits grâce à l'aide de bonne volonté. Même pour soigner les

enfants, c'est difficile. La semaine dernière, une de mes fillettes était malade. C'est le voisin qui nous a donné des médicaments et nous avons fait bouillir des tisanes pour compléter. Ici, je n'ai pas un travail stable; ma femme non plus. Comment pouvons-nous nous occuper convenablement de nos enfants? Qui n'aime pas son enfant? Je les aime, mais, je suis impuissant actuellement [EL, père de famille déplacé interne, OUA, juin 2024]

À l'instar de EL, de nombreux parents rencontrent des difficultés pour assurer la protection concernant la santé, la sécurité, l'éducation et le développement physique de leurs enfants et adolescents.

Je suis arrivée avec mes trois enfants à Bobo-Dioulasso en 2020. J'ai tout perdu, mais je rends grâce à Dieu car je suis en vie. J'ai bénéficié de l'aide de bonnes volontés qui m'ont hébergé pendant plus de 09 mois. Après cela, mon époux nous a rejoint en mars 2021 et nous avons pris une petite maison en location. Mon mari travaille dans une gare et moi j'aide une femme dans un restaurant. Nos revenus permettent juste de prendre en charge le minimum : deux repas par jour. Les femmes avec lesquelles je travaille me donnent souvent de vieux vêtements pour mes enfants et pour moi-même. Pour la santé, la patronne m'aide beaucoup. Elle m'a déjà amenée au centre de santé avec mon enfant de 04 ans qui avait la diarrhée et la fièvre. J'amène toujours le plus jeune avec moi. Les deux premiers enfants sont à l'école. Le jour où il n'y a pas classe, je les laisse avec leurs camarades de quartiers devant la cour. C'est Dieu qui les garde, nous ne pouvons être présents à la maison comme au village. Il faut sortir pour aller chercher l'argent pour nourrir les enfants [SM, mère de famille déplacé interne, BOB, juin 2024].

À la crise sécuritaire s'ajoute la crise au sein des familles.

La question de la protection des enfants est au centre de nos préoccupations. Il y a de plus en plus d'enfants à besoin de protection à cause de la crise sécuritaire mais également à cause de l'absence des parents. Beaucoup d'adolescents se sont retrouvés à la MACO, au quartier des mineurs car accusés de vente et ou de consommation de drogue ; de détention d'armes ou de consommation de liqueur pendant les heures de cours, tout cela est dû surtout à la crise que traverse de nombreuses familles en ville [RW, Agent de police, OUA, juin 2024].

Abondant dans le même sens, un travailleur de l'ONG S.O.S Village ajoute.

Les enfants sont les premières victimes et les plus nombreux à subir les conséquences de la crise sécuritaire et humanitaire. Notre mandat est de prévenir la séparation des familles et s'il y a des situations où les familles sont en difficulté, nous fournissons le soutien nécessaire car le meilleur cadre de protection de l'enfant est sa famille. Toutefois, la crise rend complexe notre intervention [TD, SOS Villages d'Enfants, OUA, mai 2024].

Des enfants séparés de leurs parents biologiques à cause de nombreux facteurs : pauvreté familiale, conflits, dislocation familiale, marginalisation communautaire, maltraitances familiales, etc., se retrouvent dans une situation de vulnérabilité.

Le processus de socialisation de l'enfant, intervient après la relation mère-enfant très fusionnelle. Souvent à partir de 02 ans, après le sevrage. À partir de cet âge, va débuter une socialisation « sérieuse » au cours de laquelle l'éducation est marquée par une conduite répressive visant à remettre l'enfant à sa place chaque fois qu'il se conduit ou qu'il agit « mal ». Dans notre contexte, cette phase est généralement marquée par l'autorité du groupe familial et bénéficie de la protection de l'ensemble de la communauté. Outre celle du père, de la mère, et des aînés, l'enfant est également soumis à l'autorité et au contrôle de tous les adultes, mêmes extérieurs à la famille, car l'éducation est considérée comme l'affaire du groupe social. Toutefois, avec l'urbanisation qui privilégie la famille nucléaire, comme c'est le cas à Ouagadougou, ce système de protection est en crise, laissant toute la charge de la protection aux parents directs de l'enfant ou au cas échéant, aux structures étatiques. De même, la crise sécuritaire a éclaté de nombreuses communautés et de nombreux enfants se retrouvent dans les grandes villes telles que Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, sans familles et de nombreuses familles s'y retrouvent isolées de leur communauté de référence. Vous comprenez que le système de protection de l'enfant basée sur la solidarité du groupe social s'affaiblit progressivement [EJ, Responsable, action sociale, OUA, mai 2024].

Des propos de [EJ], il est clair que la problématique des crises familiales se posent dans les villes, surtout à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso. [FN] le souligne également.

Dans un contexte de vie communautaire, un adulte appartenant à la sphère familiale ou à la sociabilité élargie comme le voisinage pouvait reprendre l'enfant de la communauté sur un acte. Il tenait un rôle d'éducateur pour l'enfant qui en retour lui doit obéissance. Ce qui signifie qu'à l'extérieur de la maison, l'enfant demeurait sous surveillance. Mais cet entourage qui intervenait dans l'éducation de l'enfant était également vigilant quant aux débordements dans la violence. Un voisin pouvait intervenir pour protéger l'enfant et empêcher les parents de sévir d'une façon trop violente. Ce contrôle social n'est pas valorisé dans les villes, si bien qu'avec la crise, le nombre d'enfants à besoin de protection augmente : les orphelins, les enfants vivant dans la rue, les enfants mendiants, ceux qui sont en conflit avec la loi, les enfants victimes de trafic, et ceux qui connaissent toutes sortes d'exploitation (pires formes de travail, maltraitance, violences sexuelles...) [FN, responsable action sociale, BOB, juin 2024 ].

La perte des parents ou l'absence de prise en charge parentale bouleverse la vie de l'enfant et l'expose à des risques spécifiques pouvant déclencher des vulnérabilités. La crise sécuritaire ajoutée aux changements en milieu urbain entraînent des mutations de la famille qui se font au détriment de la protection de l'enfant. L'absence prolongée de la mère ajoutée à la non-disponibilité du père entraîne un manque de communication entre les générations, principalement entre les parents et l'enfant et l'affaiblissement de l'autorité parentale au profit d'agents sociaux, extérieurs à la famille. Par conséquent, l'enfant évolue dans une atmosphère qui lui est hostile, alors que la famille est nécessaire à l'individu comme elle l'est pour la société, puisque c'est la famille qui constitue la communauté en miniature dans laquelle l'enfant fait l'apprentissage de la vie sociale. De même, la précarité des conditions de vie des ménages marquées par des difficultés à assurer parfois le minimum vital, crée une instabilité du climat social (conflits au sein des familles / communautés) : sources de violences pouvant affecter principalement les enfants du fait de leur vulnérabilité et de leur dépendance dans la satisfaction des besoins.

## ✓ Au niveau institutionnel

Dans certaines localités, la crise a eu une incidence sur la disponibilité des structures de protection, notamment, la destruction ou la fermeture de services de protection de l'enfant (santé, éducation, action sociale, état civil, sécurité, justice, etc.), ce qui entraîne la privation de certains enfants de mesures de prévention et actions de prise en charge de cas en matière de violences faites aux enfants. Dans les grandes villes comme Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, le problème de protection des enfants au niveau institutionnel est plutôt lié à l'insuffisance de ressources pour les sorties de supervisions, le problème d'équipement des centres d'accueil et la dépendance financière qui ne permet pas la pérennisation des acquis, comme le souligne un responsable de l'action sociale à Bobo-Dioulasso.

À Bobo-Dioulasso, il y a des centres d'accueil et de formation pour les enfants et les jeunes. Toutefois, c'est la dépendance financière vis-à-vis des partenaires qui ne permet pas d'équiper complètement et durablement ces structures. C'est le cas du centre régional de la jeunesse des Hauts-bassins du Projet Réduire la Pauvreté des Jeunes et des enfants (REPAJE). Ce centre n'est plus fonctionnel depuis que le projet a pris fin. Il n'y a plus d'atelier dans le centre et le terrain est litigieux. Il a été déclassé par la mairie et réattribué à une église protestante [FN, responsable action sociale, BOB, juin 2024].

Le problème de manque de structure d'accueil est également souligné par ce travailleur social.

Actuellement avec la crise, il y a de nombreux enfants à besoin de protection: les enfants mendiants retirés de la rue, les enfants abandonnés, les jeunes filles victimes de violences basées sur le genre (mariage précoce, viol, etc). Mais, il faut souligner que nous avons des problèmes de disponibilité de structures d'accueil. Le centre de promotion sociale du secteur 11/COLMA est là, mais les bâtiments sont inachevés et sans ouverture, la cour est partiellement clôturée, sans oublier l'absence d'ateliers: il n'y a aucun équipement. Il y a également le centre communautaire de Bama où le terrain est partiellement clôturé, avec un Bâtiment réhabilité par l'ONG Save the Children en 2020 pour l'encadrement des enfants et des adolescents, mais on note des besoins de réhabilitation et d'équipement pour que ce centre soit opérationnel aujourd'hui.

Il y a aussi le centre régional de la jeunesse des Hauts-bassins du projet Réduire la Pauvreté des Jeunes et des enfants (REPAJE); mais c'est un centre à problème et il semble que la justice a tranché en faveur de l'Église protestante dénommée *Chapelle des vainqueurs internationale: Maison des signes et merveilles* [FZ, travailleur social, BOB, juin 2024].

En plus de l'insuffisance des structures de protection, l'insuffisance des moyens de fonctionnement a également été relevée.

En principe, les travailleurs sociaux devraient mener des enquêtes auprès des familles en difficulté. Dans la pratique, en raison de l'insuffisance des moyens de fonctionnement (carburant notamment) qui leur sont alloués, ces sorties sont rares [SI, travailleur social, BOB, juin 2024].

Au-delà de la disponibilité des cadres et services de protection et interactions au profit des enfants, la question de leur accessibilité se pose.

### **II.3. Effet de la crise sur l'accessibilité aux cadres et services de protection des enfants**

#### **✓ Au niveau des familles et communautés**

Les conditions de vie précaires de certains ménages peuvent contraindre les parents à manquer de temps pour les enfants (absence des parents ou insuffisance du suivi scolaire), à avoir une interaction de qualité avec les enfants, ce qui pourrait affecter l'éducation au sein de la famille. On se retrouve dans une situation où, les enfants n'ont pas accès à leurs parents qui sont plus préoccupés par la recherche de revenus. C'est le cas de [YV].

Nous sommes dans ce quartier depuis 2020. Je suis là avec ma mère, mon père et mes deux sœurs. J'ai 14 ans. Quand on était au village, si tu ne rentres pas à la maison avant 18h, mes parents se fâchaient. Que ce soit pendant l'année scolaire ou l'hivernage, sauf si on t'a envoyé à cette heure. Maintenant, ici à Ouagadougou, si tu rentres tôt sans apporter quelque chose, c'est un problème. Et les parents ne se préoccupent même plus de l'heure de sortie ou de retour à la maison. L'important est de ramener quelque chose. Donc je travaille dans ce garage pour pouvoir apporter un peu d'argent à ma mère [YV, enfant déplacé interne, 14 ans, OUA, mai 2024].

Une mère déplacée interne ajoute.

J'ai quatre enfants. Leur scolarisation nous préoccupe moins. Ce qui me préoccupe, c'est comment les nourrir et les soigner; donc je consacre toute mon énergie et mes prières dans la recherche de travail et d'argent. Depuis que je suis arrivée dans la ville de Ouagadougou, un mois après mon arrivée, j'ai commencé à faire la lessive dans des ménages, du matin jusqu'à midi. Le soir, je fais la bouillie pour vendre devant la maison. Mon époux est employé comme gardien d'un magasin au centre ville. Nous avons loué une petite maison dans cette zone non-lotie en raison du coût du loué dans la capitale. Chaque matin, nous laissons les enfants devant la cour avant de partir. Ils s'amuse avec les autres enfants du quartier jusqu'à mon retour [MH, Mère déplacée interne, OUA, juin 2024].

Ayant compris l'importance des parents dans la protection des enfants, des structures associatives comme Keoogo développe une démarche dans laquelle la participation effective des populations est une condition *sine qua non* pour la protection des enfants.

L'approche de Keoogo est une approche communautaire où chaque individu, chaque famille est porteuse de points de vue, d'attentes et de savoirs particuliers sur la manière de protéger les enfants. Dans le cas de l'expérience de Keoogo, l'accent est mis sur le rôle et la responsabilité des familles dans la recherche de mécanismes de protection des enfants au niveau communautaire. Parce que si le projet doit être partagé, il est nécessaire de le construire à l'écoute des points de vue et des expertises endogènes. Toutefois, avec la crise, certaines familles de nos zones d'intervention ne sont plus accessibles ou se sont déplacées ou dispersées et nous avons perdu leur trace [RK, responsable de protection Keoogo, OUA, mai 2024].

La famille, c'est-à-dire les parents étant les garants de la protection de leurs enfants, une situation qui handicape ce cadre de protection expose les enfants. On peut noter les pertes en vie humaine, les pertes de moyens d'existence, les pertes de moyens de production de certains parents (terres, bétail, autres moyens), la perturbation des activités de production qui engendrent la pauvreté (manque de moyens financiers). Ces différentes situations ont des répercussions sur l'accès des enfants à leurs parents.

## ✓ **Au plan institutionnel**

La surcharge de travail des services dans les zones d'accueil des PDI peut affecter la qualité des prestations et la couverture des besoins de protection des enfants

la question de la protection est cruciale. Les cas de maltraitance à l'égard des enfants sont quotidiennement connus et gérés par les services d'Action Sociale, de Gendarmerie, de Police et des ONG et associations, et il ne se passe plus un jour sans que la presse nationale n'en fasse écho. Souvent les quelques centres fonctionnels sont débordés [UC, Travailleur social, BOB, juin 2024].

Par ailleurs, le renforcement des capacités des acteurs en charge de la protection est également au cœur des stratégies de protection de l'enfant. Il peut s'agir d'une prise en compte de la problématique de la protection de l'enfant dans le cycle de formation des acteurs de protection de l'enfant ou des formations continues qui visent la mise à jour des connaissances et le renforcement des compétences de ces derniers. Au niveau de l'école de police, des modules sur la protection de l'enfant sont intégrés depuis 2019, comme le souligne cet enseignant.

Nos services participent à l'encadrement des enfants. Depuis 2019, les quatre écoles de formation des forces de défense et de sécurité, dont deux de la police et deux de la gendarmerie, ont intégré deux trousseaux de formation d'un volume horaire de 30 heures chacune, sur les droits de l'enfant, au profit des élèves. Ces modules renforcent les capacités des agents de police sur les outils nécessaires à la protection de l'enfant. Ce qui leur permet de prendre en compte dans leurs activités, les questions des droits des enfants [EC, Enseignant à l'école de police OUA, mai 2024].

Un travailleur social reconnaît l'importance du renforcement de capacités mais déplore l'insuffisance de ressources actuellement affectées à ce volet :

Le renforcement de capacités est primordial pour une meilleure prise en charge des enfants. Toutefois, avec la crise, les ressources sont actuellement plus orientées vers les activités dites impactantes qui touchent directement la cible telles que la prise en charge de la scolarité des enfants en difficulté, l'octroi

de fourniture scolaire, la formation à des métiers divers, la dotation en kit, l'aménagement de parcelles pour le maraîchage, etc. [RD, agent au service de la Famille et de l'Enfant, OUA, mai 2024 ],

Les données révèlent que dans un contexte marqué par la crise sécuritaire, des acteurs du système de protection font face à de nombreux défis, notamment l'éradication du phénomène de mendicité des enfants et des femmes, la lutte contre l'exploitation de la jeune fille, les violences et abus divers faits sur les enfants sont des problèmes.

### **III. Discussion**

Les observations ont montré que le village ou le lignage qui était un cadre traditionnel était perçu comme étant la prolongation naturelle de la famille et était le modèle de référence pour l'identité des individus comme l'avaient souligné certains auteurs qui avaient également relevé la place centrale de la famille dans le processus de socialisation de l'enfant (D. Bonnet et C. E de Suremain 2008; F. Ezembé, 2009; D. Jonckers, 1997; C. Kuyu Mwiswa, 2005). Il est également ressorti que l'enfant était perçu comme étant la richesse et l'espoir de la famille qu'il faut protéger. Cela rejoint l'observation selon laquelle l'enfant représente la continuité et est le garant de l'avenir de la société ; de ce fait, il unit, prolonge et rappelle ses ascendants (Kuyu Mwiswa, 2005).

La ville, dans sa configuration actuelle disperse les familles et foyers. Le modèle familial en contexte urbain devient la famille nucléaire. La relation mère-enfant est ainsi troublée par l'angoisse de la mère qui se retrouve seule et partagée entre la tradition et la modernité. Les mères en milieux urbains ne trouvent plus d'appui dans leur propre famille. Cela confirme les résultats de recherche de H. Collomb (1985) selon lesquels « le sein est mesuré » car, les contacts physiques, si importants dans le développement de l'enfant, entre la mère et l'enfant se sont appauvris au fur et à mesure.

Dans les sociétés actuelles, l'introduction du travail salarié ou des activités génératrices de revenus pour les femmes a modifié les relations entre la mère et les enfants en bas-âge. La mère est accaparée par son travail rémunérateur et l'enfant devient soit une contrainte/charge ou une ressource économique pour l'atteinte de ses objectifs professionnels. Dans les cas où l'enfant est perçu comme une contrainte, une charge, en raison du temps qu'il faut consacrer à sa garde ou à ses soins de santé, les mères les négligent, ce qui porte atteinte à leur éducation. Au

cas où l'enfant est perçu comme une ressource économique, il est exploité par les mères dans les activités rémunératrices, au détriment de leur éducation scolaire. Dans tous les cas, le contact corporel entre mère et enfant reste possible mais la disponibilité de la mère étant moindre, l'échange perd de son caractère protecteur et sécurisant.

L'originalité de cette relation traditionnelle résidait dans la multiplicité des mères des cultures traditionnelles, toujours présentes et disponibles, dans le contenu et dans la façon dont l'éducation était transmise (D. Bonnet et C. E de Suremain, 2008; F. Ezembé, 2009; CAEDBE, 2017). L'adaptation de la famille aux modes de vie, de pensée, de comportements dans un environnement culturel urbain, la coexistence de valeurs traditionnelles et modernes, les changements de rôles masculins et féminins entraînent un déséquilibre et des conséquences inévitables pour l'enfant en pleine évolution (F. Kinda, 1995).

L'école pouvait être un cadre qui permettrait de rattraper le vide laissé par les familles. Toutefois, il faut souligner que l'éducation scolaire et universitaire offre les meilleurs moyens d'accès à la connaissance, à la maîtrise de la nature et de l'environnement humain, elle constitue en de ce fait un facteur du développement de l'exode rural et de la dégradation des méthodes éducatives traditionnelles. Ce système éducatif basé sur des référentiels et curricula inspirés de l'extérieur n'arrive pas vraiment à privilégier l'intégration de l'individu dans son milieu d'origine. Au contraire, il contribue souvent à faire naître chez lui des attitudes qui ne favorisent pas la compréhension et la communication respectueuse avec ceux et celles qui n'ont jamais fréquenté l'école. Le mythe du diplôme à tout prix et l'élitisme ne permettent pas toujours aux personnes "instruites" de rester attentives aux savoirs du milieu, du village. Ce nouveau savoir, qui pourrait être mis au service de tous, devient parfois un moyen de domination et crée chez tous ceux qui ne le maîtrisent pas une sorte de complexe d'infériorité.

Au niveau de l'offre de services de protection de l'enfant, il y a également des problèmes d'accès aux infrastructures sociales en raison de la crise sécuritaire et humanitaire ; l'insuffisance de qualité et l'inadaptation de l'offre de protection (la prise en charge partielle des besoins de protection de l'enfant) ; l'insuffisance de compétences dans la protection des enfants en situation d'urgence/crise.

L'analyse du rôle joué par les institutions dans la protection des enfants, montre que ce sont plus spécifiquement la famille et l'école qui,

rapportées au statut juridique de la minorité, placent l'enfant sous la responsabilité légale des parents. Or c'est ce statut de minorité, censé protéger l'enfant conçu comme vulnérable, qui organise sa difficulté juridique et symbolique à s'élever contre les violences parentales : l'enfant, économiquement et psychiquement dépendant·e, ne peut choisir son lieu de vie et ne peut quitter le domicile familial sans autorisation, il ne peut pas non plus se constituer partie civile dans un procès. Or, la famille constitue la sphère dans laquelle la majeure partie des violences sur les enfants sont commises : exploitation dans la mendicité, exploitation dans le travail, non scolarisation, sous nutrition ou mal nutrition, etc.. Il semble donc nécessaire de s'intéresser à la manière dont l'institution familiale, et en particulier le statut de la minorité dans la famille, rendent possible ces violences et sont productrices de vulnérabilité chez l'enfant. L'une des thérapies ne serait-elles pas le retour de l'enfant à l'éducation familiale, bien que la société ait une part de responsabilité dans les comportements déviants du mineur au sens de R. Llored (2018). Au demeurant, la famille joue un rôle primordial en tant qu'instance primaire de structuration de la personnalité ultérieure de l'enfant. L'éducation reçue en famille éviterait à l'enfant son placement dans un centre de réinsertion, encore moins son déferrement dans une prison dont la notoriété est déjà décriée (M. Foucault, 1975). En tant qu'unité de base de la société, la famille apporte un sentiment d'appartenance et d'amour qui ne peut être remplacé par une autre institution. Pour cela, il faut avant tout qu'il existe une relation affective mais aussi une acceptation de la part des parents et de l'enfant (H.P. Sawadogo, 2007, 2011). De ce fait, le premier but des structures est de rétablir les liens entre l'enfant et sa famille, afin de l'y réintégrer et non de la remplacer. Mais au cœur de toute réintégration, il faut tenir compte du désir de l'enfant de retourner vivre avec sa famille. Celle-ci n'est pas forcément constituée par les parents biologiques, mais peut également comprendre les grands parents, tantes ou frères aînés, ou tout autre parent proche, qui pourra éduquer l'enfant (S. Gnessi, 2017).

Il est clair que la problématique de la protection des enfants et adolescents en contexte de crise remet sur la table la question de M. Segalen (2010 : ) : « À qui appartiennent les enfants ? ». Cette question invite à souligner les transformations sociales du modèle occidental, particulièrement depuis les années 1970, conduisant à repenser la place de l'enfant dans la famille Burkinabè et dans la société Burkinabè. L'auteure y suggère l'idée d'un enfant en « multipropriété », tout à la

fois enfant du couple et de chacun de ses parents, de sa/ses famille·s, enfant de l'État, protégé par des lois, et enfant s'appartenant lui-même. Mais de tous ces cadres de protection, la famille est au centre. De ce fait, l'enfant et ses parents doivent être considérés comme partenaires de prise en charge. Cela se justifie par le fait que, comme le souligne M. BOISSON,

La famille, et en son sein particulièrement les parents, est censée mieux procurer certains biens que ne peuvent le faire le marché (services à la personne) ou les institutions (accueil collectif, école, etc.). Parmi les apports positifs, complémentaires et insubstituables des parents, on souligne généralement leur capacité et leurs compétences à procurer à l'enfant la sécurité, l'estime de soi et la confiance dans l'avenir, l'autonomie, la discipline, l'intérêt pour autrui, la curiosité et le désir d'apprendre, etc. (M. BOISSON, 2007, p.11-12)

C'est aussi le point de vue de Shamgar-Handelman et Berkovitch (1990), qui relèvent que la composition du ménage doit être considérée comme une ressource familiale importante au même titre que l'argent, la main-d'œuvre, le temps, l'espace ou toute autre ressource contrôlée et manipulée par la famille. Cette ressource est particulièrement centrale pour l'éducation et la socialisation des enfants et des adolescents.

## **Conclusion**

La présente étude a eu le mérite d'analyser les effets de la situation sécuritaire et humanitaire sur les enfants et adolescents, sur la disponibilité des cadres et services de protection des enfants et adolescents, et sur l'accessibilité des cadres et services de protection par ces derniers. Il est ressorti que la protection de l'enfant est un devoir collectif et doit être au cœur des priorités pour assurer l'avenir de la Nation. La famille seule ne peut pas assurer la protection de l'enfant au regard des exigences des programmes scolaires qui font que les enfants passent beaucoup de temps avec leurs enseignants. L'école seule ne peut jouer ce rôle non plus en raison de son caractère extroverti. Un équilibre doit donc être trouvé entre les différents modes d'éducation: éducation familiale, éducation scolaire, etc. pour que l'enfant, au bout du processus de socialisation soit un adulte accompli.

Il est également important qu'une stratégie intégrée de protection de l'enfant en général et de l'enfant en situation de crise soit mise en place. L'amélioration de l'offre de services offerts aux enfants à besoin de

protection est important et un tel dispositif peut se déployer en plusieurs étapes:

- ✓ le renforcement du système communautaire de protection de l'enfant qui va consister en un appui en formation à des métiers divers, la sensibilisation sur la protection de l'enfant, le renforcement de capacités des parents en vue d'une meilleure gestion des responsabilités parentales, le renforcement de la résilience des familles et des groupes vulnérables face aux défis sécuritaire et humanitaire est l'une solution durable.
- ✓ le renforcement du système institutionnel de protection de l'enfant qui va mettre l'accent sur le retour progressif des services sociaux de base dans les zones affectées par la crise sécuritaire, la consolidation des capacités d'intervention et de la synergie d'actions entre acteurs dans la réponse. Les principales actions à mener doivent prendre en compte la qualité des services à offrir aux enfants à besoin de protection. Et les effets escomptés doivent s'inscrire dans la durée. Les structures de protection de l'enfant doivent être dotées de moyens matériels et financiers suffisants pour donner une réponse rapide, complète et efficace en cas de besoin et pouvoir atteindre tous les enfants à protéger quel que soit l'endroit où ils se trouvent. D'où la nécessité de rapprocher les services de protection des enfants aux communautés par la mise en place effective des services sociaux communaux et la création de structures d'accueil et de prise en charge. L'offre de services aux enfants à besoin de protection passe aussi par un renforcement du dispositif de signalement des cas d'enfants victimes de violence de tout genre ou à risque et une bonne utilisation par les acteurs des outils de prise en charge harmonisés;
- ✓ le renforcement des capacités des acteurs de protection de l'enfant. Le domaine de la protection de l'enfant compte plusieurs acteurs. Il est nécessaire que tous aient la même compréhension de la protection de l'enfant, de la législation en la matière, des outils et des procédures d'intervention ainsi que les mécanismes d'encadrement et de suivi des enfants victimes de violence en contexte de crise sécuritaire. Cela éviterait les insuffisances dans les actions menées et favoriserait des actions intégrées de prévention et de prise en charge efficaces et complémentaires des enfants à besoin de protection;

- ✓ le renforcement des mécanismes de coordination et de capitalisation des actions de protection de l'enfant. La rationalisation des structures de coordination, très nombreuses actuellement, aura pour but de réduire les moyens financiers affectés au fonctionnement de ces structures au profit des actions directes envers les enfants. Moins nombreuses avec des capacités renforcées, ces structures vont mieux jouer leur rôle de coordination des multiples acteurs intervenant dans le domaine de la protection de l'enfant, en assurant le suivi, l'évaluation et la capitalisation de leurs actions;
- ✓ le renforcement de la mobilisation des ressources suffisantes pour une protection efficace des enfants. Il s'agit d'assurer une meilleure prise en charge de qualité des enfants en situation d'urgence en s'appuyant sur les normes et standards définis, un dispositif spécifique et efficace et sur des ressources humaines adaptées et financières suffisantes;

En l'absence d'une approche intégrée de protection, que deviendrait l'enfant Burkinabè post-crise, loin de sa famille, loin de sa communauté, loin de l'école, loin des structures de protection ? Dans une dynamique de retour aux sources et de revalorisation des expressions culturelles endogènes, ne serait-il pas important de reposer la question du rôle et de la place de l'enfant dans la société Burkinabè actuelle ?

## Références bibliographiques

- AGNELLI, Susanna, et *al.* (1986). *Les Enfants de la rue, l'autre visage de la ville: rapport à la Commission indépendante sur les questions humanitaires internationales*, SCIHI Genève, p 33.
- BALLA KALTO Amina. (2006). « Le statut de l'enfant au Niger ». In *Actes du colloque : Quel droit de la famille pour le Niger ?* Niamey: Nouvelle Imprimerie du Niger, pp. 285-316
- BANDIARE Ali. (1977). « L'enfant dans la société nigérienne ». *Revue Juridique et Politique, Indépendance et Coopération*, vol. 31, n° 2, p. 371-379.
- BIAYA Tshikala K., (2000). *Les enfants, la violence et la rue à Kinshasa: entendre, comprendre, décrire*, Nouvelles pistes, Dakar, 40p.

- BLUMER, Herbert, (1969). *Symbolic Interaction: perspective, and method*, Prentice-Hall, Englewood Cliffs.
- BLUMMER Herbert G., (1969). *Symbolic Interactionism : Perspective and Method*, Englewood Cliffs, PrinticeHall,
- BOISSON, Marine, (2007). “Les politiques sociales et l'amour. Informations sociales”, vol. 144, n°8, p. 8-21.
- BOURDIEU, Pierre, (1983). Vous avez dit "populaire" ? *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 46, n° 1, p. 98-105.
- BUREAU INTERNATIONAL DES DROITS DES ENFANTS (IBCR 2017). (2017). « État des lieux du système de protection de l'enfant au Burkina Faso portant sur les rôles et responsabilités des policiers, des gendarmes, des travailleurs sociaux et du personnel de justice ». [https://www.ibcr.org/wp-content/uploads/2017/07/ Etat-des-lieux-Burkina-Faso\\_LONGUE\\_web.pdf](https://www.ibcr.org/wp-content/uploads/2017/07/Etat-des-lieux-Burkina-Faso_LONGUE_web.pdf).
- CAEDBE, (2017). Observation générale sur l'article 31 de la Charte Africaine des Droits et du Bien-Être de l'Enfant sur les “responsabilités de l'enfant ”
- COLLOMB Henri (1985), “Études transculturelles”, in S. Lebovici, R. Diatkine, M. Soulé (EDS) *Nouveau traité de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent*, pp. 363-421 Paris, Presses Universitaires de France. <https://doi.org/10.3917/puf.diatk.2004.01.0363>.
- DEMAZIÈRE Didier, (2008). L'entretien biographique comme interaction négociations, contre-interprétations, ajustements de sens. *Langage et société*, vol.123, n°1, pp. 15-35. <https://doi.org/10.3917/lis.123.0015>.
- DÉPARTEMENT D'ÉTAT DES ÉTATS-UNIS (2021). « 2021 Trafficking in Persons Report : Burkina Faso ». <https://www.state.gov/reports/2021-trafficking-in-persons-report/burkina-faso/>.
- Durojaiye, M.O.A. (1979). “Trends in child development and mental health in Africa”, Communication au Symposium sur la recherche dans le domaine des sciences sociales sur les enfants, organisé par l'Unesco et la Fondation Hogg pour la santé mentale, tenu à Austin du 9 au 16 septembre 1979. Paris, UNESCO, doc. Ch R 1 (ss-79/ws/40).

- ERNY Pierre, (2020). « L'enfant dans la pensée traditionnelle de l'Afrique Noire », *Revue des sciences sociales* [En ligne], 64 | 2020, mis en ligne le 30 novembre 2020, consulté le 12 avril 2025. URL : <http://journals.openedition.org/revss/6002> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/revss.6002>, in Erny et Chamboredon. *Deux regards précurseurs sur l'âge*, p.144-149,
- FOUCAULT, Michel, (1975). *Surveiller et punir*. Paris, Gallimard.
- GNESSI Siaka, (2017). *Enfance vulnérable au Burkina Faso et politiques d'insertion: analyse de la contribution de deux ONG à Ouagadougou*. Thèse de doctorat. Université Bourgogne Franche-Comté.
- GNESSI, Siaka, (2024). «Crise sécuritaire et vulnérabilité au Burkina Faso: analyse de la situation et des besoins des enfants déplacés internes (EDI) dans la rue à Ouagadougou et Bobo Dioulasso». *DJIBOUL*, Vol.4, N°007, p.99 – 112.
- JONCKERS, Danielle, (1997). « Les enfants confiés », dans Pilon M., Locoh T., Vignikin E., Vimard P. (éd.), *Ménages et familles en Afrique*, Paris, Ceped (Les Études du Ceped, n° 15), p. 193- 208.
- KINDA Fatoumata, (1995). *Analyse de la situation des enfants et des femmes au Burkina Faso. Naître fille au Burkina Faso*. Ministère de l'Action Sociale et de la Famille, Ouagadougou, UNICEF, 31p.
- Kuyu Mwisso, Camille, (2005). “Les Domaines de la Parenté Africaine”. In *Parenté et famille dans les cultures africaines* (p. 21-50). Karthala. Consulté le 12 avril 2025, via le lien: <https://shs.cairn.info/parente-et-famille-dans-les-cultures-africaines-9782845866096-page-21?lang=fr>.
- LANCHON Anne, (2004). *Les droits des enfants*, Flammarion, Père Castor.
- LASCOUMES Pierre et LE GALÈS Patrick, (2018). Une sociologie politique de l'action publique, p. 9-26. In *Sociologie de l'action publique*, Paris, Armand Colin, coll. 128p.
- LE GAL Jean, (2008). *Les droits de l'enfant à l'école*, Bruxelles, De Boeck.
- LLORED René, (2018). *Sociologie. Théories et analyses*, Paris, Ellipses.

- MARTINETTI Françoise, (2002). *Les droits de l'enfant*, Ouagadougou, Libro, Freedom House, Burkina Faso Overview, 2013.
- MINISTÈRE de l'Action Humanitaire et de la Solidarité Nationale (MAHSN), (2022). Situation des personnes déplacées internes (PDI), Ouagadougou, SP/CONASUR
- MINISTÈRE de l'Action Humanitaire et de la Solidarité Nationale (MAHSN), (2023). Situation des personnes déplacées internes (PDI), Ouagadougou, SP/CONASUR
- MINISTÈRE de la Femme, la Solidarité nationale, de la Famille et de l'Action humanitaire-Burkina Faso (2021). « Document de référence des Réseaux de protection de l'enfance au Burkina Faso ». <http://unfccc.int/sites/default/files/resource/burkina-faso-2021-communication-sur-l-adaptation.pdf>.
- MINISTÈRE de l'Éducation nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales et le Secrétariat technique de l'éducation en situations d'urgence (2022). « Rapport statistique mensuel de données d'éducation en situation d'urgence du 31 mai 2022 ». [http://www.st-esuburkina.com/gallery/Rapport\\_ESU\\_Mai\\_2022.pdf](http://www.st-esuburkina.com/gallery/Rapport_ESU_Mai_2022.pdf).
- MOHAMED Bennouna, (1989). « La convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant », Annuaire français de droit international, XXXV, Éditions du CNRS, Paris.
- MORRISSETTE Joëlle, (2009). *Manières de faire l'évaluation formative des apprentissages selon un groupe d'enseignantes du primaire : une perspective interactionniste*. Thèse de doctorat. Université Laval.
- MORRISSETTE, Joëlle, (2009). *Manières de faire l'évaluation formative des apprentissages selon un groupe d'enseignantes du primaire: une perspective interactionniste*. Thèse de doctorat. Université Laval.
- NEKINGA Francis Rondouba (2014). *La vie d'un enfant bouvier*. Tchad, Éditions: La plaine Saint Denis, DILIVRE; 78p.
- PIRES Alvaro, (1997). Échantillonnage et recherche qualitative: essai théorique et méthodologique. Dans J. Poupard, J.-P. Deslauriers, L. H. Groulx, A. Laperrière, R. Mayer et A. Pires (dir.), *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques*. Gaëtan Morin éditeur, pp. 113-169.

- POUPART Jean, (1997). “L’entretien de type qualitatif : considérations épistémologiques, théoriques et méthodologiques”. Dans J. Poupart, L.-H. Groulx, A. Laperrière, R. Mayer & A. P. Pires (Éds.), *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques*. Boucherville, Québec : Gaëtan Morin éditeur. pp. 173-209.
- PROTECTION de l’enfant (PE) Burkina Faso, (2021). « Rapport d’évaluation des besoins de protection de l’enfant ». [https://reliefweb.int/attachments/a9b36c42-f688-3aaa-bf8b3436c6b1b501/Burkina%20Faso%20%20Rapport%20d%20%20E2%80%99%20C3%A9valuation%20des%20besoins%20de%20protection%20de%20l%20E2%80%99enfant%20\(du%201er%20au%209%20f%20C3%A9vrier%202021\).pdf](https://reliefweb.int/attachments/a9b36c42-f688-3aaa-bf8b3436c6b1b501/Burkina%20Faso%20%20Rapport%20d%20%20E2%80%99%20C3%A9valuation%20des%20besoins%20de%20protection%20de%20l%20E2%80%99enfant%20(du%201er%20au%209%20f%20C3%A9vrier%202021).pdf).
- QUIVY Raymond et CAMPENHOUDT Luc Van, (1995). *Manuel de Recherche en Sciences Sociales*. Ed. Dunod, Paris.
- SANKARA Souleymane et al. (2023). «Profil alimentaire des ménages de personnes déplacées internes et hôtes dans trois (03) régions affectées par la crise sécuritaire au Burkina Faso : cas des régions du Centre-Nord, du Nord et de l’Est». *PAMJ - One Health*. <https://www.one-health.panafrican-med-journal.com/content/article/10/8/full>
- SAVE the Children, (2021). « Conflits au Sahel : les enfants abandonnés. L’histoire du recrutement illégal d’enfants par les groupes armés au Sahel ». [https://resourcecentre.savethechildren.net/pdf/recrutement\\_enfants\\_conflits\\_sahel\\_2021.pdf/](https://resourcecentre.savethechildren.net/pdf/recrutement_enfants_conflits_sahel_2021.pdf/).
- SAWADOGO Honorine Pegdwendé, (2007). *Stratégies de survie des enfants vivant dans la rue : cas de la ville de Ouagadougou*. Mémoire de Maîtrise, Université Joseph KI-ZERBO, 94p.
- SAWADOGO Honorine Pegdwendé, (2011). *La mendicité des mères de jumeaux : de l’acte symbolique traditionnel à la «mendicité professionnelle» dans la ville de Ouagadougou*. Mémoire de MASTER II/Recherche, Université Joseph KI-ZERBO, 74p.
- SAWADOGO, Honorine Pegdwendé, (2021). *Saturation, triangulation et catégorisation des données recueillies. Guide décolonisé et pluriversel de formation à la recherche en sciences sociales et humaines*, <https://scienceetbiencommun.pressbooks.pub/projetthese/chapter/la-nalyse-des-donnees-et-la-triangulation-attribue/>

- SAWADOGO, Honorine Pegdwendé, (2021). *Logiques sociales de la pratique de la mendicité par des «mères de jumeaux» dans la ville de Ouagadougou (Burkina Faso)*. 2020. Thèse de doctorat. Thèse, Université Laval]. <https://corpus.ulaval.ca/jspui/handle/20.500.11794/38300>.
- SEGALEN, Martine. (2010). *A qui appartiennent les enfants ?*. Paris, Tallandier, 207 pages.
- Shamgar-Handelman, L. et A. Berkovitch. (1990). « La composition du ménage : une ressource familiale », dans F. Prioux (éd.), *La famille dans les pays développés : permanences et changements*, Paris, INED-UIESP-CNRS : 243-256.
- TAO Boureima, (1990). *Les enfants et jeunes des rues : la face visible d'un iceberg*, résultats d'une enquête effectuée en 1990 à Ouagadougou et Bobo - Dioulasso.- Gouvernement du Burkina Faso, Secrétariat d'État à l'Action Sociale, Direction de la Réinsertion Sociale / UNICEF (Fond des Nations Unies pour l'Enfance), Ouagadougou, 132p.
- TOTO, Jean-Paul, (1994). *Les enfants et les jeunes de la rue à Brazzaville*. Union pour l'Étude de la Population Africaine, Nouvelles pistes, Dakar, 37p.
- Tunde Ipaye, (1982). "Stability and change in the Nigerian family", Communication au Colloque international sur le changement de la famille dans un monde en évolution tenu à Munich du 22 au 25 novembre 1982. Paris, Unesco, doc. Ch R 40. 3.
- UNICEF, (2017). « Analyse de la situation des enfants et des femmes au Burkina Faso ». <https://www.unicef.org/burkinafaso/media/841/file/Analyse%20de%20la%20Situation%20des%20Enfants%20et%20des%20Femmes%20du%20Burkina%20Faso.pdf>.
- UNICEF, (2020). « 2,3 millions d'enfants auront besoin de protection dans la région du Sahel central en 2020, soit plus de 80 % en un an ». <https://www.unicef.org/wca/fr/communiqu%C3%A9s-depresse/23-millions-denfants-auront-besoin-de-protection-dans-la-r%C3%A9gion-du-sahel>.
- UNICEF, (2022). Protecting Children in the Central African Republic. <https://www.unicef.org/wca/press-releases/protecting-children-centralafrican-republic>

UNICEF, (2022). « Protection : Burkina Faso ». <https://www.unicef.org/burkinafaso/protection>.

VASSEUR Paul, (1999). *Protection de l'enfance et cohésion sociale du IV<sup>ème</sup> au XX<sup>ème</sup> siècle*, L'Harmattan, 320 p.